



Entretien préalable à un licenciement pour faute (état d'ébriété)

Par **gobolinette**, le **27/02/2014** à **17:07**

Bonjour,

le 14 Février dernier, mon DG m'a rendu visite sur mon poste de travail (je suis Responsable d'une agence transport)

Ayant détecté mon état d'ébriété, il décide avec mon accord, de me faire souffler dans un alcootest, seul avec lui dans sa voiture.

Résultat positif..il prends à témoin 3 collaborateurs en leur faisant constater l'alcootest positif.

J'ai reçu ma mise à pied et la convocation à l'entretien préalable au cours duquel j'ai contesté le fond et la forme, n'ayant en 5 ans eu aucun précédent.

Que me conseillez vous? quel risque encouru: licenciement pour faute grave, lourde? ou pensez vous qu'il existe une issue intermédiaire?

par avance merci pour votre retour.

Par **moisse**, le **28/02/2014** à **09:09**

Bonjour,

Votre contestation à l'entretien n'est guère empreint de bon sens.

L'état d'ébriété comme responsable d'une agence de transport, donc à un poste devant donner l'exemple aux conducteurs est effectivement une faute grave.

Votre seul moyen de défense était de plaider des circonstances exceptionnelles d'un tel niveau qu'elles peuvent excuser sans justifier cet état.

Si possible avec une prise de médicaments pouvant provoquer une confusion quant à la

réalité des quantités absorbées non déterminées par une prise de sang.
Vous joignez un certificat d'analyse de GAMMA GT qui prouve l'absence d'état d'imprégnation alcoolique, et le doute vous bénéficiant, c'est jouable.